



Compte-Rendu Sommaire du Conseil Municipal du 22 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **22 avril**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **13 avril 2021**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 17
Membres ayant pris part aux délibérations	: 19

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Claudie MAUPETIT, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Isabelle THOUZEAU, Romain GADÉ, Jacques BOSSARD, Léone BRODU, Bernadette BOUNAUDET, Alexandre CARPENTIER, Anne-Marie ÉVEILLÉ, François SARTORI, Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Sébastien GUINET et Jacqueline POILVÉ

Avaient remis procuration :

Christine VERONNEAU à Anne-Marie ÉVEILLÉ

Delphine POUPIN à Jean-Philippe GARNIER

20 heures 06

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **François SARTORI** est désigné pour remplir cette fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL A :

DÉCIDÉ d'adhérer au groupement de commande pour le balayage mécanique des voiries

APPROUVÉ les termes de la convention constitutive de groupement de commande « balayage mécanique des voiries »

APPROUVÉ le rôle de coordonnateur du groupement de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre de cette procédure

AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

VALIDÉ la rédaction des statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour se conformer aux dispositions de l'article L. 5214-16 du CGCT, modifié par la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 et permettre ainsi le classement des compétences en deux catégories de compétence (obligatoires et supplémentaires) et d'effectuer le changement de catégorie de la compétence « Eau »

DÉCIDÉ le transfert de la compétence « Organisation de la mobilité » de la Commune de Sainte Gemme la Plaine vers la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, à compter du 1^{er} juillet 2021

LAISSÉ à la Région des Pays de la Loire l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire qu'elle assure actuellement sur son ressort territorial.

S'EST PRONONCÉ en faveur du projet de nouveaux statuts de la CCSVL

AUTORISÉ, de manière générale, Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

DÉSIGNÉ Monsieur Jean-Philippe GARNIER comme représentant de la Commune de Sainte Gemme la Plaine au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCSVL

AUTORISÉ Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire pour l'exécution de cette décision.

ÉMIS un avis favorable au projet de Charte de Gouvernance présentée de la CCSVL

VALIDÉ la dénomination de Route Départementale 137 en agglomération, du rond-point ZA Champéreau jusqu'à la voie ferrée, rue Nationale

CHARGÉ Monsieur le Maire d'informer les propriétaires des parcelles et de prévenir tous les organismes qui ont besoin de cette information.

DÉCIDÉ l'acquisition par la Commune, pour l'euro symbolique, des parcelles ci-après, appartenant à l'Association Foncière de Sainte Gemme la Plaine et cadastrées :

Section	N°	Adresse parcellaire	Contenance
YV	20	L'Encrevaire	37 a 73 ca
YO	99	Chemin du Marconnay	07 a 70 ca
ZT	93	La Baunaie	07 a 59 ca
XB	3	La Baudronnière	21 a 51 ca

VALIDÉ l'avant-projet définitif d'aménagement du City-Stade et d'un Terrain de Tennis

AUTORISÉ Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches de demandes de subventions auprès des potentiels financeurs

AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.